

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption du premier projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) au **9900, boul. Cavendish** en vertu du règlement RCA10-08-5. Le premier projet de résolution de PPCMOI a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 janvier 2025. Cette assemblée aura lieu le **21 janvier 2025, à 19 h**, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de résolution pour le projet particulier (PPCMOI) du 9900, boul. Cavendish, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), prévoit l'installation temporaire d'une génératrice extérieure pour desservir l'usage 2213-04 « Clinique spécialisée » en cour latérale du bâtiment.

Les éléments réglementaires du projet proposé qui seront encadrés par le PPCMOI :

- Autoriser l'installation temporaire d'une génératrice extérieure en cour latérale.

Cette disposition touche la zone S11021, et est susceptible d'approbation référendaire et affecte les zones:

- C11019, S11020 à S11023 qui comprend les propriétés comprises dans le quadrilatère délimité :
  - À l'ouest, par l'arrière-lot des propriétés situées à l'ouest de la rue Beaulac;
  - Au nord, par le boulevard Côte-Vertu, à l'exception de la propriété sise au 3060, boul. Côte-Vertu;
  - À l'est, par l'emprise du boulevard Cavendish;
  - Au sud, par l'emprise de la route Transcanadienne.
- S15001 qui comprend les propriétés comprises dans le quadrilatère délimité :
  - À l'ouest, par l'emprise du boulevard Cavendish;
  - Au nord, par le boulevard Côte-Vertu;
  - À l'est, par l'arrière-lot des propriétés situées place Édouard-Dufresne, place Favreau et place Joron;
  - Au sud, par l'emprise du boulevard Dr Frederik-Philips.
- S15038 et S15042 qui comprend les propriétés comprises dans le quadrilatère délimité :
  - À l'ouest, par l'emprise du boulevard Cavendish;
  - Au nord, par l'emprise du boulevard Dr Frederik-Philips;
  - À l'est, par l'arrière-lot des propriétés situées à l'ouest du boulevard Dr Frederik-Philips;

Au sud, par l'emprise de la route Transcanadienne.

La disposition relative à l'autorisation d'un usage accessoire de comptoir de vente au détail est susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 14 janvier 2025

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement